

La Bibliothèque Canadienne.

TOME IX. 1er. OCTOBRE 1829. NUMERO VII.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Mr. de la Jonquière ne crut pas devoir suivre les plans de son prédécesseur, par rapport à l'Acadie, persuadé que les limites de cette province seraient déterminées par les commissaires que les deux couronnes avaient nommés à cet effet, et qu'avant cette détermination, il ne convenait pas d'y rien entreprendre qui pût donner ombrage à l'Angleterre, et peut-être entraîner la France dans une nouvelle guerre avec cette puissance.

Ce plan de conduite, peut-être dicté par la prudence, fut taxé en France, de timidité : M. de la Jonquière fut blâmé de son inactivité, et reprimandé pour n'avoir pas de lui-même continué ce que le comte de la Galissonnière avait commencé. Il lui fut envoyé de nouvelles instructions par lesquelles il lui était ordonné de prendre sans délai possession du pays, c'est-à-dire de la terre-ferme de l'Acadie, d'y construire des forts, d'y envoyer des troupes, et de s'aider de l'avis et de l'influence de l'abbé Leloutre et des autres missionnaires, qu'on lui recommanda de ménager et de traiter avec toutes sortes d'égards, comme gens nécessaires dans les circonstances où l'on se trouvoit.

En conséquence de ces instructions, le chevalier de LA CORNE fut envoyé dans l'Acadie continentale, afin d'y choisir un endroit convenable pour l'érection d'un fort, et d'où l'on pût facilement donner appui et protection aux familles acadiennes qui voudraient se soustraire à la domination anglaise. M. de la Corne fit d'abord choix de *Chédiac*, parce qu'étant près de la mer, on y devait être à portée de recevoir des secours et des approvisionnementns du Canada. Ce choix ne plut ni au gouverneur ni à l'abbé Leloutre ; ils trouvèrent que le poste serait trop éloigné des établissemens acadiens, et il fut finalement choisi un autre endroit, entre la Baie Française, ou de Fundy, et la Baie Verte, comme plus capable de remplir les vues du gouvernement. On jugea à propos de prendre poste en